

CR réunion formation FFME RA

Date : vendredi 04/12/2015

Présents : Patrick Luciani, Serge Lagorio, Cristol Bellissent

Absent : Robert Bellissent

Légendes :

A faire

Fait

Réponse

Sommaire

1. Profils Intranet : RRF, instructeurs et formateurs des cadres	1
2. Droits intranet cadres en escalade et gestionnaire de structure.....	2
2.1. Droits intranet cadres en escalade.....	2
2.2. Droits intranet gestionnaire de structure	2
3. Candidature Mickael Guilbaud, instructeur escalade	3
4. Formations instructeurs escalade : dates 2016.....	3
5. Instructeurs FFME	3
6. Association Pierre Béghin : financement sports de montagne, Isère	4
4. Cursus montagnisme et ligue régionale.....	4
5. Nouveau cursus alpinisme à définir	4
6. Annexe : droits intranet cadres en escalade.....	4
FC cadres en escalade : programme pédagogique (en PJ).....	6
Association Pierre Béghin : financement sports de montagne, Isère : prise de contact	6

1. Profils Intranet : RRF, instructeurs et formateurs des cadres

Responsable des formations, droits actuels

- peut programmer une session de formation (brevet fédéral, passeport, stage montagne et escalade)
- peut valider une session de formation (brevet fédéral, passeport, stage montagne et escalade) et les titres relatifs (dans la limite du passeport orange)

- ne peut pas délivrer de passeport hors calendrier

Instructeur et formateur des cadres, droits actuels

- ne peut pas programmer une session de formation (brevet fédéral, passeport, stage montagne et escalade)

- peut valider une session de formation (brevet fédéral, passeport, stage montagne et escalade) et les titres relatifs (sans limite de niveau)

- peut délivrer des passeports hors calendrier

Demande de la Commission Formation, mail le 09/12/2015 : rétablissement des droits des RFF pour valider les passeports hors calendrier et jusqu'au niveau violet.

--> 09/12/2015 : réponse service formation national : le SI ne donne plus aux RFF les droits cités précédemment.

Demande de la Commission Formation, mail le 09/12/2015 : attribuer profil de « Formateur des cadres » à Patrick Luciani

--> Profil attribué le 09/12/2015 par Laurence Vauthier

2. Droits intranet cadres en escalade et gestionnaire de structure

2. 1. Droits intranet cadres en escalade

La date d'application de la FC des cadres en escalade est le **25/08/2016**. A cette date :

- les brevets restent attribués

- suppression des droits Intranet de formateurs des cadres dont la date d'obtention du brevet est supérieur à 4 ans (saisie des résultats de tout type de formation)

- invalidité du brevet pour encadrer sur le terrain

Actions de la commission formation :

- programmation des formations de FC des cadres en escalade en Rhône-Alpes

- demande au service formation nationale de communiquer sur la FC et que les droits intranet ne soit pas supprimer abruptement, sans transition, ni explication (message envoyé, voir Annexe)

- demande au service formation nationale : date d'application de la FC des cadres dans les disciplines autres que l'escalade

- communication en Rhône-Alpes : via notre newsletter

2. 2. Droits intranet gestionnaire de structure

Suppression des droits aux gestionnaires de structure : responsables régional de formation et président de club.

3. Candidature Mickael Guilbaud, instructeur escalade

Reçu 24/09/2015

Coordonnées du candidat :

06 83 53 16 26

guilbaudmickael@gmail.com

09/12/2015 : mail pour information supplémentaire sur le profil du candidat : Arnaud Becker, Fabien Picq, président Drac Vercors Escalade

09/12/2015 : mail au candidat pour le mettre en attente.

--> Validation unanime de la candidature

4. Formations instructeurs escalade : dates 2016

- Instructeur escalade du 03 au 05 février 2016 à Fontainebleau - Karma
[En savoir plus](#)
- Formation Continue instructeur escalade le 02 février 2016 à Fontainebleau – Karma
[En savoir plus](#)

5. Instructeurs FFME

Une charte nationale entre la FFME et chaque formateur existe.

Action commission formation : reprendre la charte existante et l'adapter au niveau régional :

- contrat moral : respect des contenus de formations fédéraux, respect de la programmation régionale, respect des procédures de la commission formation

- contrat financier

Note importante (mail du 06/12/2015, CR comité directeur) :

« Le contrôleur a attiré notre attention sur un point particulier : Il faut être vigilant vis-à-vis des prestataires que nous rémunérons : indépendants, auto-entrepreneurs, guides... notamment si on leur verse au-delà de 5 000€ par an.

Il ne suffit pas qu'ils disposent d'un n° Siret, il faut aussi vérifier qu'ils cotisent à l'URSSAF (leur demander une attestation). Le commanditaire a une obligation de vigilance au risque de devoir payer les cotisations URSSAF à leur place. Cette recommandation est aussi valable pour les clubs. »

Mail le 09/12/2015 au service formation nationale pour obtenir la charte formateur

6. Association Pierre Béghin : financement sports de montagne, Isère

L'association finance des formations liées à tous les sports de montagne, uniquement pour les habitants de l'Isère.

Patrick a contacté l'association. Une date de RDV est prévue le mardi 15/12/2015 pour savoir si une collaboration est possible avec l'association (indicateurs à mettre en place, point de contrôle).

7. Cursus montagnisme et ligue régionale

Action commission formation FFME RA : gestion au niveau régional des modules et passeports à partir du niveau vert, comme cela était le cas pour les passeports de « l'ancien cursus » ?

8. Nouveau cursus alpinisme à définir

9. Annexe : droits intranet cadres en escalade

Le 03/12/2015 12:18, Jean-Charles HERRIAU a écrit :

Quelques réponses

Cristol : le président d'un club peut laisser un cadre encadrer sans formation continue de son brevet ?

- Il peut laisser encadrer quelqu'un sans brevet... donc un breveté sans formation continue c'est déjà mieux !

Cristol : les droits des cadres en escalade (initiateur et moniteur) semblent déjà résiliés pour ceux qui ne sont pas à jour de leur FC. Beaucoup de cadres contactent leur CR car ils en comprennent pas ce qu'ils leur arrivent. Si effectivement il y a une période de transition, est-il possible de rétablir ces droits (notamment pour la saisie de passeport dans l'intranet) ?

- C'est en cours mais Julien était absent.

Cristol : "n'est pas strictement obligatoire " la FC des cadres sera obligatoire au 31/08/2016 (article 1.6) ?

- Oui pour les droits ; pour l'encadrement cela dépendra des règles d'encadrement validées, aujourd'hui je ne connais pas le contenu finale
jch

Bonjour,

Ci-dessous, le message de Luc Gjurasevic qui ne peut plus valider de passeport car ses brevets d'encadrement en escalade ne sont plus valables.

C'est un message parmi d'autres que j'ai reçu cette semaine. Cela va être le cas de la majorité de nos cadres en escalade.

La formation continue des cadres en escalade s'applique de manière abrupte : **sans explications et sans transition.**

Je propose qu'on en discute lors de notre réunion vendredi et qu'on trouve des solutions.
Je pense que c'est urgent si on ne veut pas voir nos encadrants se démotiver rapidement...

Cristol

--> Calendrier saison 2016 formations FFME Rhône-Alpes

----- Message transféré -----

Sujet :Re: Fwd: Re: formation securite

Date :Wed, 02 Dec 2015 15:23:03 +0100

Salut Arnaud,

Oui, je sens le raz de marée arriver...

La FC des cadres est rendu obligatoire (tous les 4 ans) et sans mesure transitoire.

J'en parle avec la commission formation vendredi pour voir comment gérer cela.
J'ai demandé à la FFME nationale que cette mesure soit au minimum bien expliquée.

Je répondrai à Luc suite à notre réunion vendredi, je lui fait une réponse transitoire en attendant...

Cristol

--> Calendrier saison 2016 formations FFME Rhône-Alpes

Le 01/12/2015 17:40, Arnaud Becker a écrit :

Subject: Re: formation securite

To: Arnaud Becker <a.becker@ffme.fr>

From: Luc Gjurasevic <gjurasevic.luc@wanadoo.fr>

Date: Tue, 1 Dec 2015 16:28:46 +0100

Super ! merci..

Je suis dans la nécessité de faire une mise à niveau pour mon initiateur.

Je ne peux plus valider mes passages de passeports !

Ne m'oubliez pas pour le futur stage, sinon je suis obligé d'aller en Vendée ou en Normandie !!!!!!!

Allez vous le passer sur le site de la FFME?

à bientôt,

Luc

FC cadres en escalade : programme pédagogique (en PJ)

Association Pierre Béghin : financement sports de montagne, Isère : prise de contact

Le 01/12/2015 14:37, lucianipatrick@numericable.fr a écrit :

bonjour,

ok pour moi vendredi après midi. en début si possible.

Bonne idée ces rencontres téléphoniques avec l'Auvergne. Cela permet d'anticiper la fusion.

J'ai contacté monsieur Vigier de l'association APB.

Actuellement cette association ne finance que des actions individuelles, sur l'Isère.

Monsieur Vigier, en son nom propre, rejoint ma réflexion et pense qu'il serait souhaitable de mettre en place un partenariat sur la formation, et pourquoi pas avec nous.

Cela implique qu'il en parle avec son président, le bureau...

Ensuite de définir un cadre, d'établir des conventions, des modalités de retour ou de contrôle etc.

Dans un premier temps je lui ai proposer qu'il en parle à ses pairs, et s'il y a une ouverture nous pourrions nous réunir.

D'abord pour nous connaître, pour définir le cadre de réflexion et mettre en place les premières actions.

Monsieur Vigier a bon espoir de convaincre ses collègues, et aimerait démarrer dès mi-décembre 2015!

On peut en parler vendredi au tel, ou plus tôt si vous en sentez le besoin.

Cordialement

Patrick Luciani